

Délibération du Comité de Bassin de la Martinique N° 2014-04

Assemblée Plénière du 15 octobre 2014

Approbation du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021

L'An Deux Mille Quatorze et le mercredi 15 octobre à 9h30 s'est tenue à la Préfecture de Région, l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique, sous la présidence de M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin de la Martinique.

M. Daniel CHOMET,

Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS (pouvoir à M. D. CHOMET)

M. Christian PALIN

M. Arnaud RENÉ-CORAIL

M. Antoine VÉDÉRINE

M. Alex PAVIOT

M. Charles AGATHE

M. Marcel DONGAR

Présents:

M. Maurice MONTÉZUME

Mme Véronique PAMPHILE

M. Pascal SAFFACHE

Mme Anne-Lise TAÏLAMÉ

M. Jean-Louis VERNIER, représentant le Préfet

M. Christophe GROS, représentant la DEAL

Mme Éliane MOULY, représentant la DEAL (2ème siège)

M. Emmanuel THOUARD, Délégué Antilles de l'IFREMER

MM. Jacques DOUAT & Fabrice GRAND, représentant la DAAF

M. Hugues HODEBOURG, représentant l'Agence Régionale de Santé

Pouvoirs:

M. le Préfet à M. Jean-Louis VERNIER - Directeur Adjoint de la DEAL.

Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS à M. Daniel CHOMET

Absents:

MM. José MAURICE, Raphaël SÉMINOR, Garcin MALSA, Félix ISMAIN, Pierre SAMOT, Fortuné ROSETTE, Marcellin NADEAU, Alex LABONNE, Jean-Marc AMPIGNY, Thierry

LAUZÉA, Étienne du COUÉDIC, Arthur TRÉBEAU, Mme Denise Emma MARIE, M. Le

Directeur Régional des Finances Publiques, M. le Directeur de la Mer

- Vu la Directive 2000/60 du 23 octobre 2000 du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, et notamment son article 11,
- Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 212-2 et R. 212-7 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 du Bassin de la Martinique,
- Vu la révision de l'état des lieux du district hydrographique de la Martinique adopté par le Comité de Bassin en séance du 11 décembre 2013,
- Considérant les travaux issus des ateliers organisés du 16 au 19 juin 2014 pour la révision du SDAGE, menés avec les différents acteurs concernés au sein des commissions thématiques du Comité de Bassin,

Le Comité de Bassin

DÉCIDE

- Article 1 : d'adopter le projet de SDAGE de la Martinique 2016-2021 en vue de sa mise à la consultation du public et des assemblées du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.
- **Article 2 :** de solliciter l'avis de l'autorité environnementale sur ce projet de SDAGE et son rapport d'évaluation environnementale.
- Article 3 : de poursuivre ses travaux pour prendre en compte les observations et avis du public et des assemblées et préparer la version définitive.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 15 octobre 2014.

Le Président de Comité de Bassin

Daniel CHOMET